



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 71170

Texte de la question

De nombreuses petites et moyennes entreprises devant nécessairement acquérir un meilleur usage des technologies de l'information et de la communication afin de renforcer leur compétitivité, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière, plus particulièrement pour ce qui est du plan d'action TIC-PME 2010 dont il souhaite connaître le contenu et le calendrier de mise en oeuvre.

Texte de la réponse

De nombreux travaux menés par le conseil stratégique des technologies de l'information (CSTI), par le Syntec Informatique, et par des économistes réputés concluent que la diffusion des TIC dans les entreprises est un facteur essentiel de leur compétitivité. Le Medef a aussi adopté en juin une plate-forme de propositions pour que les entreprises, notamment les PME, utilisent davantage les TIC. Le plan d'action TIC-PME 2010 annoncé le 21 juin 2005 donne une impulsion au niveau national. Ce sera une action à compter parmi les plans de la France en vue d'atteindre les objectifs de Lisbonne alors que la Commission européenne a annoncé son intention de relancer l'effort de l'Europe en la matière. Dans le cadre de ce plan d'action TIC-PME 2010, un appel à projets a été lancé par la Direction générale des entreprises (DGE), service des technologies et de la société de l'information (STSI) le 3 octobre 2005. Il a connu un véritable succès puisque 74 déclarations d'intention de candidatures, représentant 26 filières, ont été reçues. Ce dispositif a pour but de favoriser des actions collectives menées dans des filières et capables de dégager des marges de progrès avérées en termes de performance et de compétitivité. Il s'agit de développer des usages dynamiques d'Internet réellement utiles pour l'activité des entreprises ; afin de leur permettre de réduire leurs coûts et délais et aussi, rendre un meilleur service à leurs clients, fournisseurs et partenaires. Ainsi, les flux d'échanges d'informations entre les acteurs de la filière/secteur/métier et/ou inter-filière seront favorisés. La création d'une véritable chaîne numérique avec une analyse des processus depuis la conception des produits, la production et la distribution, renvoyant à la notion d'entreprise étendue, sera recherchée. Ces objectifs impliquent qu'il doit y avoir une adhésion majoritaire des entreprises constituant la filière aux contraintes d'harmonisation imposées par ce type de projet (accord sur un référentiel partagé, sur la configuration des processus d'échanges, sur la conduite du changement...). En toute logique, un seul projet au plus par filière devrait être retenu dans le cadre de cet appel à projets, à charge pour les différents porteurs potentiels de se regrouper autour du projet d'une même filière. En fonction du degré de maturité des projets et de l'avancement des regroupements sollicités, deux vagues de labellisation sont prévues : une en février 2006 et l'autre en mai 2006. Enfin, le dispositif sera mené en articulation étroite avec le niveau local, en lien avec les DRIRE, CCI, fédérations professionnelles etc., afin d'accompagner la diffusion et l'appropriation effective des TIC dans les PME.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71170

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7270

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11534